



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Envoyé le 15/7/2006

LE CHEF DE CABINET

Référence à rappeler :
CAB.INT/BDC/n°44848/CM

Monsieur Loïc SCOARNEC
Président de l'Association
Harcèlement Moral Stop
11, rue des Laboureurs
94150 RUNGIS

Paris, le 12 JUIL 2006

Monsieur le Président,

Vous aviez appelé l'attention de Monsieur Nicolas SARKOZY, ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la situation de Madame Anne-Marie MARTINEZ, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en fonction au commissariat d'Enghien les Bains, qui souhaiterait obtenir une mutation au regard des difficultés qu'elle rencontre avec sa hiérarchie en raison de son handicap.

Le service concerné, que le Ministre d'État m'avait demandé de saisir, vient de me faire connaître que suite à la fusion du commissariat d'Enghien les Bains avec celui de Montmorency, Madame MARTINEZ n'a pas souhaité prendre son nouveau poste à Montmorency invoquant des visites régulières de Kinésithérapie et des difficultés à prendre les transports en commun.

Il lui a donc été proposé un poste à l'accueil et au standard à Enghien. Néanmoins, celui-ci ne paraissant pas lui convenir, le médecin inspecteur régional a été invité à se prononcer sur son aptitude à la fonction. C'est ainsi que le comité médical, en sa séance du 7 septembre 2005, a reconnu Madame MARTINEZ apte à la fonction, en conditions particulières d'emploi, pour une durée de six mois avec exemption du port de charges lourdes, une aide à la manipulation et au port de dossier et sans contre-indication pour les transports.

En arrêt maladie depuis le 30 août 2005, l'intéressée a été placée en congé longue durée, pour une période de six mois, du 30 janvier au 29 juillet 2006.

En outre, Madame MARTINEZ a déposé, le 5 décembre 2005, une demande de changement de service pour convenances personnelles. Cependant, il n'a pas été possible de donner suite à sa requête étant actuellement en arrêt maladie.

.../...

En effet, deux mois avant la fin de son congé longue durée, Madame MARTINEZ devra envoyer une demande de réintégration au bureau des affaires médicales du Secrétariat Général pour l'Administration de la Police de Versailles qui statuera sur la possibilité de reprise ou non de son activité.

Si elle est déclarée apte, Madame MARTINEZ devra reprendre ses fonctions dans son ancien service puis, si elle le souhaite toujours, elle devra présenter une demande de mutation entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de l'année de reprise.

Enfin, je crois utile de vous préciser que des investigations sont actuellement menées par l'Inspection Générale de la Police Nationale, suite à la mise en cause du chef de la circonscription d'Enghien-Montmorency par un autre adjoint administratif de son service. Dans le cadre de cette requête, la situation de Madame MARTINEZ a également été examinée.

Telles sont les informations que je suis en mesure de vous apporter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Laurent SOLLIX